

# 7.5



# M7.50

## NATIONAL Monotype 7.50m

Du 14 au 17 Juillet 2022

Organisée par la Société Nautique de La Trinité sur Mer

### Préambule

La mention [NP] dans une règle signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Cela modifie la RCV 60.1(a).

La mention [DP] dans une règle signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification

### 1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1. les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*,
- 1.2. les prescriptions nationales s'appliquant aux concurrents étrangers.
- 1.3. les règlements fédéraux,
- 1.4. la partie B, section II du RIPAM (IRPCAS) quand elle remplace les règles du chapitre 2 des RCV,
- 1.5. Les règles de classe.
- 1.6. Le propriétaire ou le skipper est responsable de la conformité de son bateau vis-à-vis des règles d'armement et de sécurité prescrites par les lois, décrets et règlements de l'Administration de pavillon national du bateau.
- 1.7. L'épreuve compte pour le National.

### 2 INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

Les instructions de course et les annexes éventuelles seront distribuées à chaque skipper une fois toutes les formalités d'inscription complétées.

### 3 COMMUNICATION

- 3.1 [DP] [NP] Pendant qu'il en course, à partir du premier signal d'avertissement jusqu'à la fin de la dernière course du jour, sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

### 4 ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

- 4.1. La régata est ouverte aux **Monotype 7.50m**.
- 4.1.1 Tous les bateaux devront être en règle avec leur autorité nationale, de catégorie de conception A - B - C norme CE ou, pour les bateaux de conception antérieure à cette norme, homologables au minimum en 1<sup>ère</sup> - 2<sup>ème</sup> - 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> catégorie de navigation ou équivalent.  
Les bateaux francisés devront disposer de l'armement de sécurité prévu pour la zone de navigation côtière de la Division 240.  
Les bateaux non francisés devront être en règle avec leur législation nationale en vigueur.
- 4.2 Les bateaux admissibles sont invités à s'inscrire, **avant le 8 juillet**, en ligne uniquement sur le site [www.snt-voile.org](http://www.snt-voile.org) accompagné des documents demandés. **Nous favorisons le tout en ligne.**
- 4.3 Les concurrents (chaque membre de l'équipage) possédant une licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :

- leur licence ClubFFVoile mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition
- ou leur licence ClubFFVoile mention « adhésion » ou « pratique » accompagnée d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an,
- une autorisation parentale pour les mineurs
- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité
- le certificat de jauge ou de conformité.

**4.4** Les concurrents étrangers (chaque membre de l'équipage) ne possédant pas de licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :

- un justificatif de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing
- le certificat de jauge ou de conformité
- un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros
- un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais) ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs.

## **5 DROIT A PAYER**

**Monotype 7.50 m,**

- Frais d'inscription : **165 €**
- Frais de mise à l'eau (effectuée par des personnes habilitées par la SNT) : 35 €
- Frais de mise à terre (effectuée par des personnes habilitées par la SNT) : 35 €
- Matage ou dématage : 54.50 € par opération. Les matages et dématages doivent être effectués par les services du port, sur rendez-vous à la capitainerie 02 97 55 71 49 ou [trinite-sur-mer@compagniedesportsdumorbihan.fr](mailto:trinite-sur-mer@compagniedesportsdumorbihan.fr))

**Les tarifs des manutentions sont valables du 9 au 14 juillet 2021.**

**Pas de manutention effectuée par les services du port le 14 juillet 2021.**

## **6 PUBLICITE**

Les bateaux peuvent être tenus d'arborer la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice. Si cette règle est enfreinte, la Réglementation World Sailing 20.9.2 s'applique ([lien internet Réglementation](#)).

## **7 PROGRAMME**

Jeudi 14 juillet 2022 :

- 09h00 : Mise à l'eau des bateaux - vérification des licences FFVoile - remise des Instructions de Course
- à partir de 14H00 : Mise à disposition pour une ou plusieurs courses à suivre

Vendredi 15 juillet 2022 :

- à partir de 14H00 : Mise à disposition pour une ou plusieurs courses à suivre

Samedi 16 juillet 2022 :

- à partir de 13H00 : Mise à disposition pour une ou plusieurs courses à suivre
- Plus de signal d'avertissement après 17h00
- 20H00 : Dîner et Remise des Prix

Dimanche 17 juillet 2018 :

Mise à terre jusqu'à 12h00

## **8 LES PARCOURS**

Les parcours à effectuer sont des parcours construits ou côtiers, avec possibilité de modification de la ligne d'arrivée "retour au port" par l'envoi du pavillon "Golf".

## 9 SYSTEME DE PENALITE

- 9.1 La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.
- 9.2 Quand les règles du chapitre 2 des RCV ne s'appliquent plus et sont remplacées par la Partie B section II du RIPAM, la RCV 44.1 ne s'applique pas.
- 9.3 Une infraction aux règles (à l'exception des RCV du chapitre 2) pourra, après instruction, être sanctionnée d'une pénalité pouvant être inférieure à DSQ.

## 10 CLASSEMENT

- Le classement général sera effectué en retirant le plus mauvais score si 4 courses ou plus sont courues et validées.
- L'épreuve sera validée si au moins trois courses sont courues et validées.

## 11 [DP] [NP] EMBLACEMENT

Les concurrents pourront bénéficier de places de port gratuites du **9 juillet au 14 juillet**. Pour une réservation avant ou après ces dates, contacter directement le Port de Plaisance :

02 97 55 71 49 ou [trinite-sur-mer@compagniedesportsdumorbihan.fr](mailto:trinite-sur-mer@compagniedesportsdumorbihan.fr)

En dehors de ces périodes, le tarif public sera appliqué.

## 12 LIMITATION DE SORTIE DE L'EAU (DP)

[DP] [NP] Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régata sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course.

## 13 PROTECTION DES DONNES

### 13.1 Droit à l'image et à l'apparence :

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

### 13.2 Utilisation des données personnelles des participants

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile, l'AO et ses sponsors à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publication de la FFVoile et ses sponsors. La FFVoile en particulier, mais également ses sponsors pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant [dpo@ffvoile.fr](mailto:dpo@ffvoile.fr) ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

## 14 ETABLISSEMENT DES RISQUES

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

## **15 PRIX**

Des prix seront distribués au vainqueur de chaque classement.

## **16 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES**

Secrétariat SNT : 02 97 55 73 48

[accueil@snt-voile.org](mailto:accueil@snt-voile.org)

Office du Tourisme : 02 97 55 72 21

[tourisme@ot-trinite-sur-mer.fr](mailto:tourisme@ot-trinite-sur-mer.fr)

Port de plaisance : 02 97 55 71 49

[trinite-sur-mer@compagniedesportsdumorbihan.fr](mailto:trinite-sur-mer@compagniedesportsdumorbihan.fr)